

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 12 février 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	25 janvier 2024	25 janvier 2024
19	13	13 + 1		

**Délibération 2024\_02\_06 : Demande de subvention non-communale**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 12 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

**Membres présents :** Jean-Pierre PARONNEAU, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

**Membres absents non représentés :** Cécile BONNIFAIT, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE.

**Membres absents représentés :** Sandrine GUIBERT (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU).

**Secrétaire de séance :** Claude RAVON

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Martine Lleu, rapporteuse, informe qu'une demande de subvention de l'Association Enfance et Adolescence (située à Rochefort) a été déposée le 13 janvier. Cette association contribue à améliorer le séjour des enfants hospitalisés accompagnés de leur famille et favoriser le bien être du personnel soignant au Centre Hospitalier de Rochefort. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir faire un don (à déterminer) pour cette association.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 2 abstentions (MM. Boucard et Santolini) :**

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de ne pas verser de don à l'Association Enfance et Adolescence,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 12 février 2024  
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX